

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Nelly Guichard, François Gillet,
Anne Marie von Arx-Vernon, Didier Bonny,
Mario Cavaleri et Michel Forni*

Date de dépôt : 17 mars 2009

Proposition de motion

demandant au Département de l'instruction publique de favoriser et développer l'organisation de conférences-débats en présence des différents partis politiques dans le but d'informer les élèves

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article 4, lettre d, de la loi sur l'instruction publique énonçant parmi les objectifs de l'école publique : « préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement » ;
- les moyens mis en œuvre par le DIP pour amener les jeunes à devenir des « citoyens libres et responsables » parmi lesquels il convient de citer les cours d'éducation citoyenne dispensés au cycle d'orientation ;
- le constat que le questionnement et le débat font partie intégrante de la formation à la citoyenneté ;
- la nécessité de la pluralité des opinions dans l'éducation citoyenne ;
- le goût marqué des jeunes pour le débat d'idées mais le peu d'occasion offert de l'exercer ;
- l'intérêt grandissant des jeunes pour les thèmes d'actualité mais paradoxalement l'intérêt insuffisant envers leurs devoirs civiques ;
- le succès des conférences-débats organisées sur une base volontaire par certaines écoles à la veille des votations et élections en présence de représentants des partis politiques,

invite le Conseil d'Etat

à favoriser et développer pour l'ensemble des établissements du postobligatoire l'organisation de conférences-débats en présence de représentants des différents partis politiques lors de votations ou d'élections.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le but de la présente motion n'est pas d'encourager le prosélytisme politique, mais bien plutôt de réagir au constat que les jeunes entre 18 et 25 ans exercent très peu leurs devoirs civiques. L'expérience faite dans quelques établissements scolaires du canton de Genève ainsi que dans différents cantons de Suisse romande a démontré que l'organisation de séances d'information est très appréciée des élèves, raison pour laquelle nous proposons l'encouragement par le DIP de telles manifestations, afin que les jeunes puissent exercer pleinement et en toute conscience leur devoir électoral. Le constat est clair : la majorité des jeunes âgés de 18 à 25 ans ne votent pas pour différentes raisons, parmi lesquelles il convient de citer le manque d'intérêt et le manque d'information. A l'heure actuelle, ces jeunes vivent encore pour la plupart dans le « cocon » familial et, dans ces conditions, leur opinion dépend souvent de l'avis des parents, quand le désintérêt ne prédomine pas. La complexité des questions soumises au peuple explique peut-être cet abstentionnisme. Tout comme le caractère peu attrayant pour ne pas dire « rédhibitoire » (cf. site du Conseil des Jeunes de Fribourg, <http://www.cjfr.ch/>) de l'information officielle. Les expériences menées dans certaines écoles ont pourtant prouvé que de nombreux jeunes sont intéressés par les questions politiques et prêts à en débattre à la lumière des enseignements reçus lors des cours d'éducation citoyenne ou de civisme.

Education citoyenne: un premier pas

Une brochure publiée en 1999 par le DIP et intitulée « Pratiques citoyennes » donne des pistes aux élèves du cycle d'orientation pour prendre part à la vie de leur commune. Elle encourage les activités telles que la réalisation d'interviews de politiques ou l'organisation de débats contradictoires leur permettant de se forger une opinion propre.

Depuis 2001, une heure d'éducation citoyenne liée au cours d'histoire est dispensée tous les quinze jours à tous les élèves du cycle d'orientation. La connaissance des institutions et le « développement du sentiment d'appartenance à une communauté » sont au cœur de l'enseignement, conformément aux objectifs exposés dans l'article 4 de la loi sur l'instruction publique. Malgré une présence timide dans les grilles horaires, cette

discipline a le mérite d'exister et d'apporter de bonnes bases aux adolescents en fin de scolarité obligatoire.

Concernant le degré postobligatoire, le civisme est inscrit au programme des écoles de commerce et de culture générale pendant une année à raison de 2 heures par semaine. Pour les collégiens, le civisme peut être abordé dans le cours d'histoire. Il ne constitue pas une branche à proprement parler. Des actions ponctuelles (votes à blanc et/ou conférences-débats) peuvent être agendées en période de votations.

Pratique des cantons romands

Des conférences-débats en vue d'informer les élèves sont organisées dans le canton de Vaud lorsque l'objet d'une votation est lié à un sujet étudié dans les cours d'éducation citoyenne, en veillant à ce que les représentants de tous les partis politiques soient présents.

Dans le canton de Fribourg, ces débats ont lieu à l'initiative du Conseil des Jeunes créé en 2002. Ils sont organisés dans les établissements scolaires en dehors des heures de cours et en présence de tous les partis politiques. L'aval de la direction est obligatoire. La question de la Constituante a suscité un intérêt marqué chez les jeunes, de même que les initiatives fédérales sur la question européenne et les objets en votation relatifs aux étrangers. Selon son cahier des charges, le Conseil des Jeunes édite une brochure informative lors des votations cantonales et fédérales. S'agissant des débats dans les écoles, le responsable du Conseil des Jeunes reconnaît qu'ils sont actuellement en veilleuse en raison d'un manque passager de disponibilité du Conseil.

En Valais, ce genre d'événement a lieu sporadiquement dans le but de présenter aux élèves la politique dans son sens le plus large.

Conclusion

En juin 2007, la discussion autour de la motion démocrate-chrétienne pour ouvrir le débat sur le droit de vote dès 16 ans a mis en évidence la nécessité de parfaire la formation en vue de l'accomplissement des devoirs civiques. Elle a en outre souligné l'incapacité des jeunes à se déterminer par eux-mêmes ainsi que le rôle prépondérant de différentes instances, dont l'école, dans l'apprentissage des institutions. La demande de la présente motion répondant exhaustivement aux remarques émises par le Grand Conseil, nous vous remercions, au vu de ce qui précède, de lui faire bon accueil afin qu'elle puisse être rapidement mise en vigueur dans la perspective des élections cantonales de cette année.